

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATANIE  
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 4 avril 2016 à 20 h à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents :           Monsieur Denis Santerre, maire  
                                  Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #1  
                                  Monsieur Dany Fortin, conseiller au siège #2  
                                  Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4  
                                  Madame Lynda Bernier, conseillère au siège #5  
                                  Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6

Est absent :               Monsieur Damien Ouellet, conseiller au siège #3

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

---

*1. Ouverture de l'assemblée*

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

*2. Adoption de l'ordre du jour*

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
  - 6.1. Entente de tarification de service avec la Caisse populaire Desjardins de la Mitis
7. **Sécurité publique**
  - 7.1. Avis de motion – Remplacement du Règlement numéro 2009-02 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
8. **Transport**
9. **Hygiène du milieu**
  - 9.1. Déplacement d'une borne de drainage située dans le parc de la rue des Souvenirs et cession d'une parcelle de terrain
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
  - 10.1. Aménagement d'une vidange sanitaire pour les véhicules récréatifs
  - 10.2. Travaux de réparation du sentier pédestre
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
  - 11.1. Approbation des états financiers vérifiés 2015 de l'Office municipal d'habitation
  - 11.2. Ajuster le contrat de travail de Jacinthe Fournier relatif à l'entretien du centre communautaire
  - 11.3. Responsable de la bibliothèque municipale
  - 11.4. Adhésion à l'URLS du Bas-Saint-Laurent pour la période 2016-2017
  - 11.5. Dekhockey BDS – Demande d'utilisation des installations sportives et du centre communautaire
  - 11.6. Renouvellement de l'entente relative à l'utilisation des équipements supralocaux de la Ville de Matane
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
  - 13.1. UPA du BSL – Appui au maintien du contingentement de la production acéricole au Québec
  - 13.2. Maurille Ouellet – Demande pour l'aménagement d'une voie de contournement sur la route 132 vis-à-vis l'intersection de la route Lepage
14. Période de questions du public
15. Levée de l'assemblée

**2016-049      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'adopter l'ordre du jour du 4 avril 2016 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### 3. Approbation des procès-verbaux

#### **2016-050     ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MARS 2016**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 7 mars dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'approuver le procès-verbal du 7 mars 2016 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **2016-051     ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 MARS 2016**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 14 mars dernier;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Dany Fortin et résolu d'approuver le procès-verbal du 14 mars 2016 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### 4. Présentation et adoption des comptes

#### **2016-052     APPROBATION DES COMPTES DE MARS 2016**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de mars 2016;

En conséquence, il est proposé par Madame Lynda Bernier et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 31 mars 2016 :

Liste des comptes à payer	28 699.46	\$
Liste des comptes payés (paiements directs préautorisés + chèque #6582)	535 258.33	\$
Liste des salaires nets payés (chèques #4269 au #4292)	14 323.58	\$
<b>Total des comptes au 31 mars 2016</b>	<b>578 281.37</b>	<b>\$</b>

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### ***CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS***

*Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.*

\_\_\_\_\_  
*Adam Coulombe, g.m.a.*

### 5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour

Aucune question n'a été soulevée.

#### 6.1 Entente de tarification de service avec la Caisse populaire Desjardins de la Mitis

**2016-053      ENTENTE DE TARIFICATION DE SERVICE AVEC DESJARDINS**

Considérant qu'il a lieu de renouveler l'entente de tarification de service avec Desjardins qui vient à échéance le 30 avril 2016;

Considérant que les frais fixes mensuels de la nouvelle entente passent de 105\$ à 110 \$;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'accepter le renouvellement de l'entente de tarification de service déposée par la Caisse populaire Desjardins de Mont-Joli (Desjardins Entreprises) en date du 29 mars 2016. Cette entente demeurera en vigueur jusqu'au 30 avril 2018.

Le maire, Monsieur Denis Santerre, et/ou le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, sont autorisés à signer l'entente en question avec la Caisse populaire Desjardins de Mont-Joli.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*7.1 Avis de motion – Remplacement du Règlement numéro 2009-02 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1*

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-02**

Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #1, donne avis de motion qu'un règlement remplaçant le règlement numéro 2009-02 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 911 sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

*9.1 Déplacement d'une borne de drainage située dans le parc de la rue des Souvenirs et cession d'une parcelle de terrain*

**2016-054      DÉPLACEMENT D'UNE BORNE DE DRAINAGE SITUÉE DANS LE PARC DE LA RUE DES SOUVENIRS ET CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN**

Considérant la demande de Monsieur Damien Ouellet en date du 14 septembre 2015 pour le déplacement d'une borne de drainage située dans le parc de la rue des Souvenirs;

Considérant que la borne de drainage en question doit être relevée afin de s'ajuster au niveau du sol environnant suite aux travaux de rechargement de la rue et des travaux de nivellement du terrain du parc;

Considérant que le demandeur désire améliorer l'accessibilité à sa propriété située sur les lots P-179, P-180, P-182 du cadastre de la Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Macnider;

Considérant que le demandeur désire également acquérir une parcelle de terrain du parc d'une superficie de 149,3 mètres carrés afin de désenclaver sa propriété;

Considérant le plan numéro 1603-2787 produit par Nelson Banville, arpenteur géomètre, en date du 15 mars 2016 inscrit sous le numéro 3984 de ses minutes;

Considérant que le demandeur devra accorder une servitude à la Municipalité de Baie-des-Sables pour l'implantation dans le sol, l'entretien et la réparation de conduites municipales d'aqueduc et d'égout;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Dany Fortin et résolu d'autoriser le déplacement de la borne de drainage située dans le parc de la rue des Souvenirs. Le coût de ces travaux de déplacement à des fins budgétaires se détaille comme suit :

<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Pièces et accessoires d'aqueduc	350 \$
1 voyage de sable enrobant (15 tonnes métriques)	175 \$
Main d'œuvre – Travaux de déplacement (3 hommes x 8 heures x 20 \$/h)	480 \$
Main d'œuvre – Travaux de finition du parc (2 hommes x 4 heures x 20 \$/h)	160 \$
<b>Total</b>	<b>1 165 \$</b>

Le coût réel de ces travaux devra être assumé par le demandeur, Monsieur Damien Ouellet.

Il est également résolu de céder gratuitement la parcelle de terrain située sur une partie du lot 179 tel qu'identifié sur le plan mentionné précédemment à Monsieur Damien Ouellet.

Le maire, Monsieur Denis Santerre, et le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, sont autorisés à signer tous les documents nécessaires (acte de cession et inscription de la servitude) afin de procéder à cette transaction auprès d'un notaire au choix de l'acquéreur et aux frais de ce dernier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *10.1 Aménagement d'une vidange sanitaire pour les véhicules récréatifs*

### **2016-055     AMÉNAGEMENT D'UNE VIDANGE SANITAIRE POUR LES VÉHICULES RÉCRÉATIFS**

Considérant le désir du conseil municipal d'offrir un service de vidange sanitaire pour les véhicules récréatifs afin de répondre au besoin des citoyens et des touristes;

Considérant que cette dépense est prévue au programme triennal des immobilisations ainsi qu'au plan de développement local;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier, à procéder aux travaux d'aménagement d'une vidange sanitaire pour les véhicules récréatifs au centre communautaire de Baie-des-Sables. Le coût de cet aménagement ce détail comme suit :

<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Pièces, accessoires et quincaillerie	1 100\$
1 voyage de sable enrobant (15 tonnes métriques)	175\$
Main d'œuvre – Travaux d'installation des conduites (3 hommes x 8 heures x 20\$/h)	480\$
Main d'œuvre – Travaux de finition (2 hommes x 8 heures x 20\$/h)	320\$
Achat et installation de 4 panneaux de signalisation	350\$
<b>Total</b>	<b>2 425\$</b>

Ces travaux seront réalisés au printemps 2016. Le coût de cette dépense d'investissement sera financé à même le Fonds Cartier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *10.2 Travaux de réparation du sentier pédestre*

Le conseil municipal étudie présentement la possibilité de rendre accessible le premier tronçon du sentier pédestre du rond-point Est du village jusqu'au « Dépanneur chez B ». La conseillère en développement rural de la MRC, Madame Vanessa Caron, fournira prochainement de l'information concernant les « parcours actifs » réalisés dans d'autres communautés.

#### *11.1 Approbation des états financiers vérifiés 2015 de l'Office municipal d'habitation*

### **2016-056     APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2015 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BAIE-DES-SABLES**

Considérant que le conseil municipal doit approuver chaque année les états financiers vérifiés de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des états financiers vérifiés 2015 tels que préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

En conséquence, il est proposé par Madame Lynda Bernier et résolu d'accepter les états financiers vérifiés 2015 de l'Office municipal d'habitation ayant un déficit d'exercice de 55 163 \$ et une contribution municipale de 5 516 \$. De plus, le volet AccèsLogis termine l'exercice avec un surplus de 1 687 \$ et une contribution municipale au programme de supplément au loyer de 4 525 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Le conseil municipal désire obtenir une rencontre d'information pour expliquer les différents programmes offerts et livrés par l'Office municipal d'habitation.

#### *11.2 Ajuster le contrat de travail de Jacinthe Fournier relatif à l'entretien du centre communautaire*

### **2016-057      MODIFICATION DE L'HORAIRE DE TRAVAIL DE LA CONCIERGE POUR L'ENTRETIEN DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Considérant la fin de la période d'embauche du personnel pour l'entretien du centre communautaire en période hivernale en vertu de la résolution #2015-177;

Considérant qu'il a lieu de prévoir un entretien minimal du centre communautaire afin de tenir compte des locations et des activités en dehors de la période hivernale (brunchs, spectacles, soirées dansantes, terrain de jeux, dekhockey, gym-cerveau, rencontres pour les proches aidants, etc.);

Considérant l'embauche de Madame Jacinthe Fournier à titre de concierge pour l'édifice municipal incluant les locaux du CLSC sur une base de 16 heures par semaine en vertu de la résolution #2008-187;

Considérant qu'il a lieu de revoir le temps de travail de la concierge nécessaire à l'entretien du centre communautaire tel qu'établi par les résolutions #2012-074 et #2013-137;

Considérant la diminution des heures d'ouverture du CLSC de Baie-des-Sables depuis son embauche, la fermeture du bureau municipal les vendredis de juin à août de chaque année et le temps requis pour le déneigement des accès à l'édifice municipal en période hivernale;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Dany Fortin et résolu revoir l'horaire de travail de la concierge, Madame Jacinthe Fournier, de la manière suivante :

<b>Période</b>	<b>CLSC et Bureau municipal</b>	<b>Centre communautaire</b>	<b>Total</b>
Période hivernale (15 semaines)	16 heures	---	16 heures
Période courante (31 semaines)	12 heures	8 heures	20 heures
Période estivale – Terrain de jeux (6 semaines)	10 heures	10 heures	20 heures

Les tâches et les responsabilités sont les suivantes et devront être réalisées selon les besoins :

- Vider les paniers à rebuts et préparer les bacs roulants pour la collecte des ordures et de la récupération;
- Nettoyer et désinfecter les salles de bain (toilettes, vanité, lavabos, robinets, miroirs et douches);
- Nettoyer et désinfecter les cuisinettes (comptoirs, éviers, robinets et appareils);
- Remplacer les papiers et les savons dans les distributeurs des salles de bain et des cuisinettes;
- Remplacer les ampoules et les fluorescents brûlés;
- Laver les planchers en utilisant le balai et la vadrouille;
- Nettoyer le mobilier (les bureaux, les tables, les chaises, les classeurs et les armoires);
- Passer l'aspirateur sur les tapis et aux endroits requis;
- Nettoyer et désinfecter les poignées de porte, les interrupteurs et les téléphones;
- Enlever les taches sur les murs et les portes;
- Laver les vitres et les fenêtres;
- Épousseter les rebords de fenêtres, les stores, les luminaires, les plinthes électriques et les grilles de ventilation;
- Décaper et cirer les planchers (1 fois par année);
- Voir à la sécurité des lieux et au bien-être des usagers;
- Aviser son supérieur de tout bris et défauts constatés sur le bâtiment et les équipements;

- Voir au chauffage des lieux selon les besoins (chauffage au bois pour éliminer l'humidité);
- Déneiger et déglacer les entrées de porte, la galerie, la rampe et les marches.

Elle devra adapter son horaire de travail afin d'effectuer et prioriser ses tâches et ses responsabilités en fonction des locations, de l'utilisation et de la fréquentation des lieux. De plus elle aura droit à trois (3) semaines de vacances par année. Le moment prévu pour les vacances sera déterminé par entente entre Madame Jacinthe Fournier et le directeur général. Ce dernier affectera le personnel déjà à l'emploi de la municipalité pour son remplacement durant sa période de vacance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### *11.3. Responsable de la bibliothèque municipale*

#### **2016-058 NOMINATION DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Considérant la démission effective le 1<sup>er</sup> avril 2016 de madame Liliane Ferland, responsable de la bibliothèque municipale;

Considérant le manque croissant de bénévoles pour assurer le bon fonctionnement de la bibliothèque municipale;

Considérant que Madame Françoise Vaillancourt est la dernière personne qui œuvre bénévolement et régulièrement à la bibliothèque municipale depuis l'année 2014 et connaît en bonne partie le fonctionnement de cette dernière;

Considérant l'intérêt manifesté par Madame Françoise Vaillancourt afin d'assumer le rôle et les responsabilités de la responsable de la bibliothèque municipale;

Considérant les crédits prévus au budget de l'année financière 2016;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu de nommer Madame Françoise Vaillancourt, responsable de la bibliothèque municipale, selon les conditions suivantes :

- Elle est rémunérée sur une base de 3 heures par semaine;
- Son taux horaire est établi en fonction de la politique salariale en vigueur (classe 8, échelon 1);
- Sa rémunération est effective pour la semaine débutant le 3 avril 2016;
- Elle agit sous l'autorité du directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence, sous l'autorité de la directrice générale adjointe;
- Sans s'y limiter, ses tâches et ses responsabilités se résument comme suit:
  - Organise et planifie les horaires des bénévoles afin d'assurer les heures d'ouverture de la bibliothèque municipale;
  - Communique toute information pertinente à la bonne marche de la bibliothèque aux bénévoles;
  - Fournit aux bénévoles des formations leur permettant d'acquérir les outils nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches;
  - Participe aux heures d'ouverture de la bibliothèque municipale;
  - Fait le suivi des dossiers des abonnés;
  - Gère les amendes et les retards de livres;
  - Reçoit les demandes spéciales des abonnés et achemine ces dernières aux abonnés concernés;
  - Assure la rotation des livres aux dates fixées par le Réseau Biblio;
  - Effectue la gestion de la collection locale (achat de livres, revues et DVD);
  - S'assure d'un juste équilibre entre l'achat de romans pour les adultes, de documentaires, de romans jeunesse, de documentaires jeunes et de bandes dessinées;
  - Gère et traite les dons de livres des citoyens;
  - Catalogue les livres et élague l'inventaire selon la valeur littéraire et référentielle des œuvres;

- En collaboration avec le Réseau Biblio ou avec des organismes locaux, organise des expositions, des rencontres d'auteurs, des conférences, etc.;
- En collaboration avec les professeurs de l'école, établit un horaire afin de permettre aux élèves de fréquenter la bibliothèque municipale;
- Rédige, au besoin, les articles pour le bulletin d'information municipal;
- Rédige le rapport annuel de la bibliothèque municipale;
- Effectue toute autre tâche connexe.

La conseillère au siège #5, Madame Lynda Bernier, vote contre cette proposition puisqu'elle souhaite que le poste en question soit ouvert à tous les citoyens.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

**2016-059      REMERCIEMENT À MADAME LILIANE FERLAND POUR SES ANNÉES DE SERVICES AU SEIN DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Considérant que Madame Liliane Ferland a quitté ses fonctions de responsable de la bibliothèque municipale le 1<sup>er</sup> avril dernier;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Dany Fortin et résolu de remercier Madame Liliane Ferland pour son travail au sein de la bibliothèque municipale depuis le 13 septembre 2010.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

*11.4 Adhésion à l'URLS du Bas-Saint-Laurent pour la période 2016-2017*

**2016-060      ADHÉSION À L'URLS DU BSL POUR 2016-2017**

Considérant l'aide précieuse fournie par l'Unité régionale de loisir et de sport (URLS) du Bas-St-Laurent dans l'organisation d'activités de loisirs;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu de renouveler notre adhésion à l'URLS du Bas-St-Laurent pour la période 2016-2017 au montant de 100 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*11.5 Dekhockey BDS – Demande d'utilisation des installations sportives et du centre communautaire*

**2016-061      LIGUE DE DEKHOCKEY DE BAIE-DES-SABLES – SAISON 2016**

Considérant la demande écrite de « Dekhockey Baie-des-Sables » en date du 31 mars 2016;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Dany Fortin et résolu de réserver la patinoire municipale pour la ligue de Dekhockey de Baie-des-Sables tous les lundis, mardis et jeudis de 18 h à 23 h durant la période estivale. De plus, les clés donnant accès au sous-sol du centre communautaire seront remises au responsable de la ligue, Monsieur Israël Beaulieu. L'horaire pourra être modifié afin de tenir compte des activités de la ligue.

Il est également résolu d'autoriser la vente de boissons alcoolisées sur les lieux conditionnellement à l'obtention d'un permis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJQ). Les verres, les bouteilles et tous déchets se retrouvant sur les lieux devront être ramassés immédiatement après chaque activité. La salle du centre communautaire sera également réservée pour la journée du repêchage au début de la saison et le gala de fin d'année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*11.6 Renouvellement de l'entente relative à l'utilisation des équipements supralocaux de la Ville de Matane*

Le maire rappelle qu'une rencontre aura lieu avec le conseil municipal de la Ville de Matane concernant le renouvellement de l'entente relative à l'utilisation des équipements supralocaux. Cette rencontre aura lieu le mercredi 6 avril prochain 19 h à la salle du conseil municipal de Baie-des-Sables.

## *12. Suivi des dernières périodes de questions*

Le maire fait un suivi des questions posées lors de la dernière séance ordinaire.

## *13. Divers*

### *13.1 UPA du BSL – Appui au maintien du contingentement de la production acéricole au Québec*

#### **2016-062      POUR LE MAINTIEN DES OUTILS DE MISE EN MARCHÉ DONT LE CONTINGEMENT DE LA PRODUCTION ACÉRIQUE AU QUÉBEC**

Considérant qu'entre 2000 et 2015, le nombre d'entailles québécoises est passé de 33 à 44 millions grâce à la stabilité qu'apporte le système de mise en marché collective;

Considérant qu'en 2015, l'Agence de vente de sirop d'érable québécois a fracassé un nouveau record de vente avec 103,8 millions de livres et que ces ventes sont en expansion pour la cinquième année consécutive;

Considérant qu'en 2015, les exportations canadiennes de produits de l'érable ont fracassé un nouveau record de 92,8 millions de livres et que ces exportations sont en expansion pour la cinquième année consécutive;

Considérant que la diversification des marchés du sirop d'érable d'ici est en développement constant grâce à l'innovation et l'entrepreneuriat des Québécois œuvrant dans cette filière;

Considérant que les acériculteurs investissent annuellement environ 5 M \$ en recherche, innovation et développement des marchés grâce à leurs prélevés;

Considérant que la filière acéricole québécoise a généré en 2009 un PIB (produit intérieur brut) d'environ 611 M \$ (production : 278 M \$, transformation : 189 M \$, et exploitations de type touristique : 144 M\$);

Considérant que pour la filière acéricole québécoise en 2009, le gouvernement a perçu en impôt et autres revenus de taxation nets près de 57,3 M \$ auxquels il faut ajouter près de 47,2 M \$ en parafiscalité pour un total de 104,5 M \$;

Considérant que l'acériculture est un pilier économique d'importance de plusieurs régions du Québec;

Considérant que le rapport de Florent Gagné intitulé « POUR UNE INDUSTRIE ACÉRIQUE FORTE ET COMPÉTITIVE » conclut que le système de mise en marché du sirop d'érable québécois « a produit de grandes choses » et que selon l'auteur, « il serait indéfendable de revenir en arrière et de tout détruire »;

Considérant que certaines des recommandations du Rapport s'appuient sur une interprétation erronée des données économiques de part de marché puisque de 1985 à 2015, le Québec a produit 72 % de la production mondiale et que pendant cette période, le seuil de 80 % n'a été franchi qu'à 2 reprises, soit en 2000 et en 2003;

Considérant que le Rapport recommande l'abolition de plusieurs outils de mise en marché collective et que si ces recommandations sont appliquées, cela nous ramènerait à l'époque où l'instabilité, l'évasion fiscale et l'absence de développement caractérisaient cette industrie;

Considérant que le Rapport ne fait aucune analyse économique des conséquences de l'application des recommandations avancées, ce qui est irresponsable et insécurisant pour l'industrie;

Considérant que le Rapport ignore complètement les plans d'actions et planifications stratégiques en cours pour assurer le développement de la filière acéricole québécoise;

En conséquence, il est proposé par Madame Lynda Bernier et résolu que la municipalité Baie-des-Sables demande au gouvernement du Québec de mettre de côté le Rapport de Florent Gagné intitulé « POUR UNE INDUSTRIE ACÉRICOLE FORTE ET COMPÉTITIVE » et de laisser le soin aux acteurs crédibles de la filière acéricole québécoise de poursuivre l'amélioration des piliers du système actuel de mise en marché du sirop d'érable québécois dont le contingentement acéricole, l'Agence de vente et la réserve stratégique de sirop d'érable.

Le vote est demandé sur cette question. Madame Claudie Fillion, Madame Véronique Lamarre et Monsieur Dany Fortin votent contre cette proposition.

Rejetée à la majorité des conseillers (ères).

*13.3 Maurille Ouellet – Demande pour l'aménagement d'une voie de contournement sur la route 132 vis-à-vis l'intersection de la route Lepage*

**2016-063      DEMANDE AU MTQ POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE DE CONTOURNEMENT SUR LA ROUTE 132 VIS-À-VIS L'INTERSECTION DE LA ROUTE LEPAGE**

Considérant qu'une demande écrite a été formulée à la Municipalité de Baie-des-Sables afin qu'une voie de contournement soit aménagée sur la route 132 vis-à-vis l'intersection de la route Lepage;

Considérant que cette demande est effectuée régulièrement et verbalement par les citoyens de Baie-des-Sables;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'adresser une demande formelle au *Ministère des Transports du Québec (MTQ)* à l'effet d'aménager une voie de contournement sur la route 132 vis-à-vis l'intersection de la route Lepage à Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

La conseillère au siège #4, Madame Véronique Lamarre, recommande de diffuser de l'information dans le bulletin municipal sur les procédures à faire en cas de débordements de cours d'eau en période de dégel.

*14. Période de questions du public*

Les points suivants ont été soulevés :

- Chaussée endommagée dans le 5<sup>e</sup> Rang Est par le transport de bois.

*15. Levée de l'assemblée*

**2016-064      LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Véronique Lamarre résolu de lever la séance à 21 h 15.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

---

Denis Santerre  
Maire

---

Adam Coulombe, g.m.a.  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

---

*Denis Santerre*  
*Maire*